

Brèves... Brèves... Brèves...

Rappel sur les modalités des contrats Natura 2000

Pour les agriculteurs et/ou sur les parcelles agricoles :

- Contrat d'Agriculture Durable (durée 5 ans),
- Mesures CAD validées dans le document d'objectifs, majoration de 20% des aides.

Pour les autres usagers (particuliers, chasseurs, forestiers, associations, communes...) ou pour les agriculteurs sur des parcelles non agricoles :

- Contrat Natura 2000 (durée 5 ans),
- Mesures validées dans le document d'objectifs.

Le "dico" Natura 2000

Mégaphorbiaie : formation végétale composée d'herbes hautes.

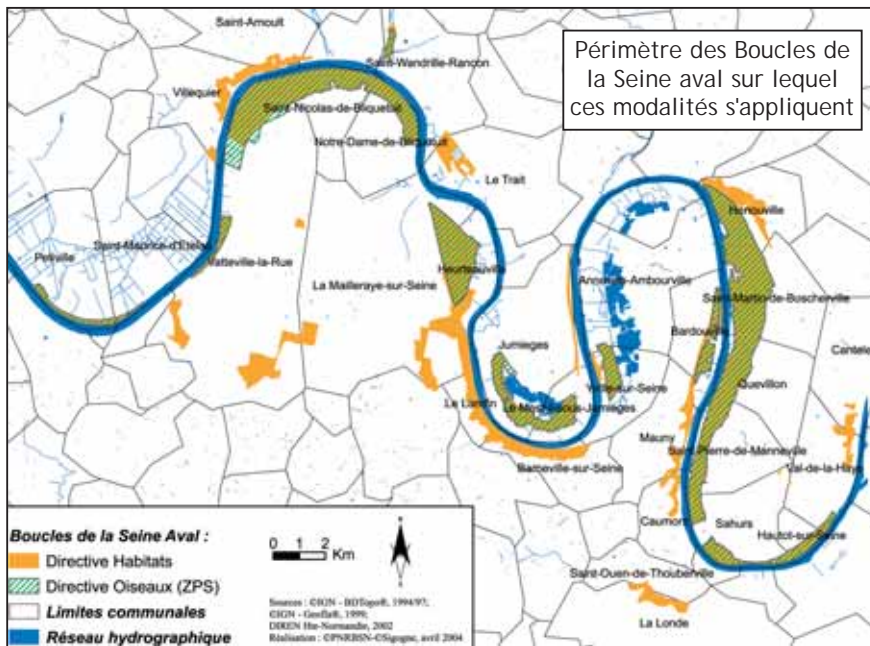
Pelouse : formation végétale composée d'herbes rases et que l'on trouve notamment sur les coteaux calcaires.

Ripisylve : végétation des berges d'un cours d'eau (arbres, arbustes et plantes herbacées).

SIC : Site d'Importance Com-munautaire proposé au titre de la Directive européenne "Habitats". Ces SIC seront ensuite désignés par les Etats en ZSC (Zone Spéciale de Conservation).

ZPS : Zone de Protection Spéciale désignée au titre de la directive européenne "Oiseaux".

Site Natura 2000 : site proposé au titre des directives "Habitats" et/ou "Oiseaux". Un site Natura 2000 peut donc être un SIC (future ZSC), une ZPS, ou la somme des deux si les deux périmètres se recouvrent totalement ou partiellement.



La prochaine série de contrats Natura 2000 et de CAD prendra effet au 1er septembre et les dossiers doivent être montés d'ici juin. Si vous êtes intéressé, reportez-vous à la rubrique "Contact".

Un quatrième document validé

Au printemps 2003, le Parc a été choisi comme opérateur "délégué" pour la partie "Arc des falaises" du site "Estuaire de la Seine" animé par la Maison de l'Estuaire.

Après plusieurs réunions et rencontres individuelles, le document d'objectifs relatif à ce sous-site Natura 2000 des Falaises a été validé lors du comité de travail du 11 février dernier, présidé par Monsieur le Sous-Préfet du Havre.

Des actions de gestion concrètes du même type que celles décrites pour les sites "Boucles de la Seine aval" et "Val Eglantier" pourront donc aussi être mises en œuvre prochainement sur les 290 hectares de ce territoire s'étendant du nez de Tancarville jusqu'à Saint-Vigor d'Ymonville en passant par La Cerlangue, et surplombant le marais de Cressenval (cf. photo ci-contre).

A noter sur vos agendas...

● **Sortie "Natura 2000 et les zones humides" le 12 juin 2004 à St-Sulpice-de-Grimbouville**

Objectif : faire découvrir au public, à partir d'un exemple concret, le pourquoi et le comment de Natura 2000, ce nouvel outil d'aide technique et financière à la gestion des milieux naturels.

Contenu : découverte des milieux naturels, de la faune et de la flore du marais de Saint-Sulpice, et de ce que peut apporter Natura 2000 dans la gestion concrète de ces terrains.

Pour y participer, il suffit de s'inscrire en téléphonant à l'Antenne Nature du Parc : 02 32 20 27 10.

● **Trois "ateliers techniques" au deuxième semestre**

Les thèmes abordés seront :
- les fossés
- les arbres têtards
- les mares de plateau

Les dates précises seront fixées ultérieurement.

Contact

Pour un contrat Natura 2000 ou pour tout renseignement lié à ce dossier :

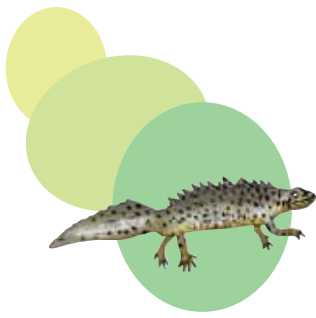
Christelle LAGRANGE
au Parc (02 35 37 23 16)

Pour un Contrat d'Agriculture Durable :

Christelle LAGRANGE ou Mathilde ALLARD
au Parc (02 35 37 23 16)

Opérateurs CAD
(Chambre d'Agriculture, CERHN, ADASEA, GRABHN)

Une plaquette de présentation du contrat-type "Zones humides et coteaux de la vallée de Seine" est disponible, sur demande, au Parc



La gazette Natura 2000

Boucles de la Seine aval - Val Eglantier • Bulletin de liaison à destination des habitants et usagers

N°5
Avril
2004

Edito

Comme cela était annoncé dans notre dernier numéro, l'année 2003 s'est achevée sous le signe de la concrétisation concernant les sites Natura 2000 animés par le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

En effet, le Préfet a déclaré opérationnels les documents d'objectifs "Boucles de la Seine aval" et "Val Eglantier" et signé ainsi avec quelques propriétaires et gestionnaires de parcelles sur ces sites les tout premiers contrats Natura 2000. Il en a été de même dans l'Eure sur le site "Marais Vernier - Risle maritime" également animé par le Parc.

Ce numéro est donc consacré à ces exemples précurseurs qui illustrent bien les actions concrètes de gestion des milieux naturels que peuvent mener les usagers du territoire avec le soutien technique et financier apporté par Natura 2000.

L'outil "agri-environnement" contribuant également aux objectifs de Natura 2000 sur les terres agricoles cette fois, est de nouveau opérationnel depuis le début de l'année 2004. Ainsi, les premiers Contrats d'Agriculture Durable (CAD) de la vallée de la Seine, successeurs des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), doivent être signés dès le mois de mai.

Autant de moyens mis à la disposition des propriétaires ou gestionnaires de la basse vallée de la Seine pour garantir eux-mêmes une gestion durable de leur territoire. C'est bien là que réside tout l'enjeu et l'intérêt de ces opérations animées par le Parc...

Hubert SAINT,
Président du Parc Naturel Régional
des Boucles de la Seine Normande

Sommaire

Site des Boucles de la Seine aval [Page 2](#)

Site du Val Eglantier [Page 3](#)

Brèves [Page 4](#)



Un document d'objectifs, des contrats

Fin 2003, le Préfet a déclaré opérationnels les documents d'objectifs Natura 2000. Les premiers contrats entre propriétaires (ou gestionnaires) et l'Etat à Natura 2000 ont également démarré.

Site des Boucles de la Seine aval



Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande a apporté son appui technique pour l'élaboration complète de trois contrats Natura 2000, ainsi que pour la mise en place d'une étude hydraulique. Il a également élaboré le diagnostic environnemental de plusieurs Contrats d'Agriculture Durable.

Les trois premiers contrats Natura 2000 du site

A Sahurs, sur le bourrelet alluvial, un particulier avait pour projet de préserver et de restaurer sur ses parcelles tout un **ensemble arboré présentant à la fois un intérêt paysager et écologique** (milieux très favorables aux oiseaux comme le rouge-queue à front blanc, la pie-grièche écorcheur, et à certaines chauves souris).

Le propriétaire a ainsi bénéficié d'un diagnostic écologique de ses parcelles et d'un appui technique pour monter un contrat avec l'Etat conciliant son propre projet et les objectifs Natura 2000. Ainsi, il recevra une **aide financière pour l'entretien du verger haute-tige, ainsi que pour la plantation et l'entretien du réseau de haies**.



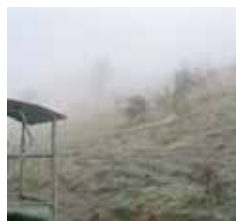
Sur d'autres parcelles de coteaux calcaires également situées à Hénouville

un troisième contractant a programmé dans son contrat des **opérations de débroussaillage**, d'ores et déjà entamées, afin de ré-ouvrir le milieu par endroits. Le pâturage ovin et bovin qui était déjà conduit se poursuivra. Un verger haute-tige bénéficiera également d'une aide pour l'entretien. Ce même contractant poursuivra enfin une opération de **fauche tardive** sur une parcelle de marais à Saint-Pierre-de-Manneville afin de favoriser la nidification du Râle des genêts.

A Hénouville, un propriétaire a décidé de restaurer ses coteaux calcaires fortement embroussaillés en mettant en place un **pâturage par des bovins rustiques**.



Avant débroussaillage



Après débroussaillage

Plusieurs autres contrats sont en cours d'élaboration sur l'ensemble des boucles en vue d'un démarrage avant la fin de l'année 2004.

Le tableau suivant résume les actions proposées dans le document d'objectifs Natura 2000 et choisies par les 3 premiers contractants du site.

Mesures Natura 2000 souscrites dans les 3 contrats 2003	Quantité
Déboisement/débroussaillage partiel ou total des milieux nécessitant de rester ouverts (coteau calcaire)	1,9 ha
Entretien par pâturage extensif (coteau calcaire)	11,9 ha
Entretien par fauche (prairie humide)	0,45 ha
Entretien de vergers haute-tige	47 arbres
Entretien de haie	380 m
Plantation de haie	40 m
Pose de clôture fixe (coteau calcaire)	1 100 m
Création de structures contribuant à améliorer la gestion par pâturage extensif	1 abreuvoir

Quelques chiffres clés au 1^{er} janvier 2004

Parc

- 4 SIC* (12 708 ha),
1 partie de ZPS* (9 241 ha)
- 3 documents d'objectifs validés
- 10 contrats signés

Haute-Normandie

- 21 SIC* (38 000 ha),
2 ZPS* (24 540 ha)
- 4 documents d'objectifs validés
- 10 contrats signés

France

- 1202 SIC* (4 130 000 ha),
155 ZPS* (1 174 900 ha)
- 758 sites avec document d'objectifs en cours
- 196 documents d'objectifs validés
- 75 contrats signés

Europe

- 15 557 SIC* (45 357 700 ha),
3 200 ZPS* (27 373 100 ha)



ts, des actions

objectifs "Boucles de la Seine aval" et "Val Eglantier".
L'Etat ont ainsi été signés, et plusieurs autres actions liées



La boucle de Jumièges, site-pilote pour l'inventaire du réseau hydraulique

Dans le cadre de sa charte dont l'un des axes forts est la préservation des zones humides, le Parc, par le biais de son Observatoire des Zones humides créé en 2003, a proposé aux communes du Mesnil-sous-Jumièges et de Jumièges d'être site-pilote pour l'étude des réseaux hydrauliques et de leur fonctionnement. En effet, cette boucle abrite les marais parmi les mieux préservés du site Natura 2000, et les enjeux liés à la gestion hydraulique y sont importants.

Une première réunion d'information pour l'ensemble des propriétaires et gestionnaires concernés s'est tenue le 20 février à Jumièges. Un courrier de demande d'autorisation de visite des réseaux hydrauliques du domaine privé a été envoyé aux propriétaires. En effet, il est indispensable de pouvoir accéder à la majorité des parcelles contenant des fossés pour que les résultats de l'étude soient pertinents et exploitables.

Une description des ouvrages et réseaux hydrauliques ainsi que de leur fonctionnement sera effectuée. Ceci permettra de récolter des éléments d'aide à la gestion et à la décision quant aux travaux d'entretien ou de curage de fossé soumis à la Loi sur l'Eau projetés par les élus ou les habitants. Le but est de concilier les usages liés à l'eau et la préservation des zones humides.

Une **présentation publique** des résultats de l'étude est programmée pour l'automne 2004.



Des Contrats d'Agriculture Durable sur l'ensemble des boucles

Le Contrat d'Agriculture Durable (CAD), nouvel "outil agri-environnemental" qui succède aux Mesures Agri-Environnementales (MAE) et aux Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE), est opérationnel sur notre région depuis début 2004.

Le Parc a proposé un **contrat-type "Zones humides et coteaux de la vallée de Seine"**. Ainsi, outre les mesures disponibles sur l'ensemble des départements (76 et 27), les agriculteurs peuvent contractualiser d'autres actions répondant aux enjeux spécifiques de ce territoire : gestion extensive des prairies, entretien de haies, restauration de mares, etc. Dans ce cadre, le Parc travaille en collaboration avec les organismes agricoles pour l'animation et le montage des projets (diagnostic environnemental, appui technique...).

- le projet de l'exploitant doit être compatible avec les orientations définies dans le document d'objectifs correspondant,
- des mesures CAD spécifiques sont disponibles en sus de celles proposées au niveau des départements ou du contrat-type territorial (ex. : fauche tardive),
- les indemnités sont majorées de 20 % pour les mesures validées dans les documents d'objectifs des sites.

Une soixantaine de dossiers ont été examinés en Seine-Maritime. Parmi eux, 11 concernent des exploitants agricoles gérant des parcelles situées dans le périmètre Natura 2000 "Boucles de la Seine aval" et pour lesquelles le Parc a réalisé le diagnostic environnemental. Leurs CAD devraient être signés par l'Etat au 1er mai. Ces agriculteurs rejoignent ainsi les 13 exploitants déjà engagés dans des CTE. Ils sont donc **24 (plus d'un quart du total des agriculteurs présents sur le site Natura 2000) à suivre désormais un cahier des charges "agri-environnemental"** pour la gestion de leurs parcelles et à percevoir une aide à ces fins.

Sur les parcelles agricoles des sites Natura 2000, le **contrat Natura 2000 prend donc la forme d'un CAD** devant respecter les trois points suivants :



Site du Val Eglantier

Les actions prévues dans le contrat Natura 2000 signé en décembre 2003 démarrent dès cette année :

- Entretien de la ripisylve*
- Abattage des arbres menaçant de tomber dans la rivière, plantation de nouveaux individus
- Pose "d'épis" dans le lit du Vivier afin de réduire la section du cours d'eau et de restaurer ainsi un courant restant
- Fauche des zones de mégaphorbiaies* et de roselières
- Pose d'une clôture autour de la cressonnière pour la protéger contre les intrusions intempestives

Outre ces actions menées par le Parc et associant parfois des personnes extérieures dans le cadre de "chantiers nature", deux autres mesures doivent être concrétisées à proximité immédiate du site.

D'une part, le chemin devrait être restauré par la commune de Tancarville sur certains tronçons afin de rétablir une circulation satisfaisante pour la gestion du site.

D'autre part, les ouvrages hydrauliques en amont du vallon feront l'objet d'une réfection par le service des eaux de la Communauté d'Agglomération du Havre, ce qui permettra à nouveau la libre circulation de l'eau de l'amont vers l'aval.

Rappelons que ce site Natura 2000 est également une Réserve Naturelle Volontaire pourvue d'un règlement.

Ainsi, par exemple, la circulation et le stationnement de véhicules à moteurs sont interdits exceptés ceux utilisés pour la gestion du site ou lors d'opération de police et de secours. En effet, outre le dérangement qu'elles provoquent envers les promeneurs et la faune du site, de telles actions dégradent le milieu naturel (ravinement, pollution des eaux...), et entraînent la gestion écologique du site et de la cressonnière.

Alors sachons préserver ce cadre naturel dans lequel tant de promeneurs aiment venir se dépayser le temps d'une balade, apercevoir furtivement le bec d'un Râle d'eau, ou contempler l'envol de l'Aigrette garzette...